

## AFFAIRES URBAINES ET LOGEMENT

...On estime que, d'ici la fin du siècle, quatre-vingt pour cent de la population du Canada se concentrera dans quelques grandes villes. Par comparaison avec un passé encore tout proche de nous, le Canada présentera alors un visage nouveau, et fera face à des problèmes nouveaux, notamment quant à l'habitation et aux nombreux services indispensables en milieu urbain. On a déjà, il est vrai, réalisé de remarquables progrès dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup plus à faire. La solution de ces problèmes exigera une part toujours plus grande des ressources financières du pays. Ne pas les résoudre, ou laisser grandir les villes de façon désordonnée, entraînerait une saignée inacceptable des ressources humaines de la nation. Pour favoriser la coordination de l'initiative gouvernementale à tous les niveaux et pour contribuer à la rationalisation de l'espace urbain, le Gouvernement propose la réorganisation de son activité en ce domaine, sous la direction d'un ministre d'État responsable des Affaires urbaines et du Logement. Par cet effort de rationalisation et en consultation avec les groupes les plus directement intéressés, le Gouvernement entend aider les Canadiens à prendre les décisions qui détermineront l'avenir de leurs villes.

## ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

Il existe au Canada une grande abondance de talents et de compétences scientifiques éparpillés, qu'on ne met pas suffisamment à contribution pour trouver des solutions aux problèmes du monde contemporain. Dans le but de mieux servir les secteurs industriels et technologiques de notre économie, on vous soumettra un programme qui vise à rassembler et à orienter une activité scientifique parfois divisée par la rivalité ou engagée sur des voies divergentes. A cette fin, le Gouvernement étudiera avec soin les mesures que recommandent le Comité du Sénat sur la politique scientifique et le Conseil des sciences du Canada.

Une société se juge, dit-on, à la compassion et à l'équité dont elle fait preuve à l'endroit des citoyens qui enfreignent, ou sont accusés d'enfreindre, les normes de conduite qu'elle se donne. A cet égard, le Canada se place à un niveau élevé, sans pour autant échapper à toute critique. Un certain nombre de mesures additionnelles, visant à parachever la réforme des lois dans ces domaines, seront par conséquent soumises à votre examen. Elles portent, notamment, sur le cautionnement, la détention des prévenus et la façon de traiter les jeunes délinquants.

## LES DROGUES ET L'AVORTEMENT

Les normes de conduite, cependant, ne sont jamais statiques, et sûrement pas à notre époque. Une société qui attache un haut prix à la liberté et aux droits de la personne doit donc toujours consentir à mesurer l'étendue et les conséquences des change-

ments de comportement, toute pénible ou troublante que se révèle, pour certains, pareille réévaluation. Des attitudes autrefois incontestées au Canada sont maintenant la cible de critiques et, dans plusieurs cas, doivent être repensées. Le Gouvernement accepte sa part de responsabilité là-dessus. On s'attend que la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales dépose son rapport au cours des prochains mois; ce rapport exigera une étude minutieuse et une discussion approfondie. En outre le Gouvernement projette de réserver une partie de la discussion d'une autre question fort controversée. Il proposera un débat spécial sur l'avortement.

Il serait malhonnête de ne pas tenir compte des énormes difficultés que le présent état des lois pose au législateur en ces domaines. Vous serez donc appelés à participer à l'examen de ces graves problèmes. Vous serez aussi appelés à étudier, quand il vous parviendra, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

## NOUVELLES NORMES DE TRAVAIL

L'accroissement de notre population active, la complexité grandissante de sa structure, de même que sa dépendance d'un milieu industriel de plus en plus étroitement intégré, requièrent des lois mieux adaptées aux nouvelles exigences sociales. On vous demandera donc de reviser le cadre juridique des relations syndicales-patronales et d'établir de nouvelles normes de travail pour les industries qui relèvent de la juridiction fédérale. Dans le domaine de l'assurance-chômage, d'importantes modifications vous seront présentées sous la forme d'un projet de loi tendant à élargir considérablement le champ des prestations, ainsi que les catégories des bénéficiaires. Grâce à de telles mesures, les personnes temporairement sans travail pourront compter sur une aide plus rationnelle et plus équitable. Le projet de loi résulte d'une étude approfondie dont les conclusions, présentées sous forme de Livre blanc, furent déposées au Parlement lors de la dernière session....

## LA RÉFORME FISCALE

En général, le public a répondu de façon fort positive à l'invitation qui lui avait été faite de réagir aux propositions contenues dans le Livre blanc sur la réforme fiscale. Le Gouvernement s'en réjouit. Les opinions exprimées par ceux qui ont participé aux débats, de même que les conclusions présentées par les deux Comités parlementaires, feront l'objet d'un examen attentif. Suivront des mesures législatives visant à répartir plus équitablement le fardeau économique qui échoit à nos concitoyens dans un pays si complexe et divers.

## UN MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Tous les efforts que nous déployons pour promouvoir une prospérité stable et fonder une société vraiment